

Séance publique du 26 avril 2002

Délibération n° 2002-0552

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Liaison piétonne et cyclable entre le boulevard Laurent Bonnevey et le boulevard Stalingrad- Travaux d'aménagement - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie communique au Conseil un détail estimatif de 720 000 € TTC auquel sont joints trois dossiers de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux d'aménagement d'une liaison piétonne et cyclable entre le boulevard Laurent Bonnevey et le boulevard Stalingrad à Villeurbanne.

Ce projet est inscrit au programme 2002-2003 de la direction de la voirie.

Il comporterait :

- la réalisation d'un trottoir sur le boulevard Stalingrad avec plantation d'arbres,
- la réalisation d'un trottoir en sablé entre le boulevard Stalingrad et le débouché de la contre-allée piétonne du boulevard Laurent Bonnevey,
- la création d'une banquette plantée séparant la chaussée et l'allée piétons-vélos,
- l'aménagement paysager de la friche routière.

L'opération, estimée à 720 000 € TTC, comporterait six lots :

- lot n° 1 : aménagement paysager,
- lot n° 2 : voirie,
- lot n° 3 : maçonnerie,
- lot n° 4 : fourniture de bordures,
- lot n° 5 : assainissement,
- lot n° 6 : mission de coordination, sécurité, prévention, santé.

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux d'aménagement paysager, de voirie et de maçonnerie seraient traités par voie d'appels d'offres ouverts, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - la fourniture de bordures, la mission de coordination sécurité-prévention-santé (CSPS) seront réglées sur les marchés annuels de la direction de la voirie. Les travaux d'assainissement seront réglés sur les marchés annuels de la direction de l'eau,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement ainsi qu'à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains sur l'opération 463, boulevard Stalingrad, pour un montant complémentaire de 570 000 € portant le coût total de l'opération à 720 000 € répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € en 2002 déjà inscrits et 570 000 € en 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,